

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 15 mai 2017 portant nomination d'un référent déontologue à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Office français de protection des réfugiés et apatrides)

NOR : INTV1715469S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II, V, VII et VIII de ses parties législative et réglementaire;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret du 28 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – M. BRICE (Pascal);

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide:

Article 1^{er}

À compter de la date de la présente décision, Mme Pascale Baudais, attachée d'administration de l'État hors classe, est nommée référente déontologue de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides pour une période de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 15 mai 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,
P. BRICE*